

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N° B.2022-88 RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE POUR L'ANNEE 2023

Date de la convocation
15/11/2022

Le 22 novembre 2022 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise			X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3			3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	X		
23	DEFEMME Catherine			X		
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte	X				
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C. HORNEBECK	X		
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément			X		
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		M.H. MICHON	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4	1		5	5
	TOTAL EPCI et communes	7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

CODE PROJET 9300 (Finances)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ;

Considérant la délibération n°C.2021-18 du Comité Syndical du 14 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau Syndical et au Président,

Description du projet :

Au regard des spécificités de fonctionnement des Parcs naturels régionaux, induisant un décalage récurrent entre les dépenses et les recettes et en l'absence de recettes propres hormis les contributions annuelles de ses membres, le Syndicat mixte fait structurellement face à des besoins temporaires de trésorerie.

Pour y répondre, le Syndicat mixte bénéficie d'une ligne de trésorerie annuelle souscrite auprès d'un établissement bancaire. La ligne actuelle arrivant à échéance au 31 décembre prochain, il est nécessaire d'autoriser la souscription d'un nouveau contrat couvrant l'année 2023.

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- d'autoriser le Président à signer le contrat afférent avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin dans les conditions suivantes :

Montant maximum	500 000 €
Durée	12 mois à compter du 31/12/2022
Taux d'intérêts	Taux indexé ESTER + 0.5% (1)
Montant de tirage	pas de minimum
Montant de remboursement	pas de minimum
Paiement des intérêts	trimestriel
Frais de dossier	néant
Commission d'engagement	0,10 %
Commission de mouvement	néant
Commission de non-utilisation	0,10 %

(1) Taux ESTER = taux interbancaire de la zone euro

- de prévoir les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2023.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'autoriser le Président à signer le contrat afférent avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin dans les conditions suivantes :

Montant maximum	500 000 €
Durée	12 mois à compter du 31/12/2022
Taux d'intérêts	Taux indexé ESTER + 0.5% (1)
Montant de tirage	pas de minimum
Montant de remboursement	pas de minimum
Paiement des intérêts	trimestriel
Frais de dossier	néant
Commission d'engagement	0,10 %
Commission de mouvement	néant
Commission de non-utilisation	0,10 %

(1) Taux ESTER = taux interbancaire de la zone euro

- de prévoir les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2023.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 12 / Votants : 15 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente
délibération a été transmise en
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre
du contrôle de légalité le 30.11.22
Et qu'elle a été affichée le 30.11.22

REÇU LE

30 NOV. 2022

SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(19100)

Ph. Brugere



